



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-08/04

## Séance du 18 décembre 2025

Date de la convocation :

12 décembre 2025

Affichage de la convocation :

12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

Présents : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT.

Excusés : Alain VIEUX (Procuration à D. MONCHANIN), Stratos TSALAPATIS (Procuration à R. EZNACK), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Anne CHAMPETINAUD (Procuration à N. FERRACHAT), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Danièle GREAU (Procuration à N. BOURGEOIS).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

procurations : 4

absents : 4

votants : 23

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Muriel BRUGNOT a été élue secrétaire de séance.

**BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur Le rapporteur informe l'assemblée que certains crédits inscrits au Budget Primitif 2025 doivent faire l'objet de réajustements.

La décision modificative porte sur les éléments suivants :

- Transfert de crédit pour permettre la subvention de l'ADSEA dans le cadre du portage des actions de prévention.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6288-420 : Autres services extérieurs	13 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>13 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65748-024 : Subv. de foncion. aux autres personnes de droit privé	0,00 €	13 950,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 950,00 €</b>	<b>13 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les modifications des crédits en dépenses et en recettes apportées au budget primitif 2025 telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire

Pierre GOUBET

